

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU 03 DECEMBRE 2019

OBJET

N° 28/2019

Attribution Marché  
Schéma Directeur eau  
Potable

Ainsi fait et délibéré les jour, mois  
et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Olivier AMRANE



Document transmis à la Sous-  
Préfecture de TOURNON

le.....  
publié et notifié

le.....  
ACTE RENDU EXECUTOIRE  
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président,  
Olivier AMRANE

L'an deux mille dix-neuf, le trois décembre, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Boffres, sous la présidence de Monsieur Olivier AMRANE.

Nombre de membres en exercice : 46  
Nombre de membres présents : 36  
Qui ont pris part au vote : 39 (3 pouvoirs)  
Date de convocation du Comité : 21 novembre 2019

**Présents votants** : MM. Olivier AMRANE, Christian ALIBERT, Antoine DE PAMPELONNE, Marcel JULIEN, Gilbert DEJOURS, Fabrice BASSET, Philippe BONNEFOY, Laurent COURBIS, Daniel GUEZE, Patrick DERIVAZ, Stéphane LAFAGE, Gilbert BOUVIER, Gérard GLORIEUX, Christophe FRACHON (pouvoir Daniel BLACHE), Michel CLUZEL, Jacques DUNOGIER, Michel CIMAZ, Michel DELOCHE, Bernard BERGER (pouvoir Jean-Pascal PEREYRON), Alain BOS, Daniel FAYARD, Michel MOULIN, Gilles LEBRE, Gilles BRUN, Pierre LUYTON, Jacques-Henri ROCHE, DEFAIVRE Claude (suppléant Hervé COULMONT), Christian AUDEMARD, Patrice POMMARET, Yohan BLANCHARD, Marcel FRECHET, Jean-Marc SITAR et Mmes Ghislaine CHAMBON, Thérèse PRALY, Roselyne VETTER (suppléante Eric BOURRY) et Eliane BLACHE.

**Absents excusés** : MM. Philippe PONTON, Dominique DUPRET, Daniel BLACHE (pouvoir Christophe FRACHON), Daniel DUFOUR, Michel REYNAUD, Jean-Pascal PEREYRON (pouvoir Bernard BERGER), Eric BOURRY (suppléante Roselyne VETTER), Stephan CHABOUD, Michel BRET, Fabrice CHIROUZE, Hervé COULMONT (suppléant Claude DEFAIVRE), Gérard CHAPUIS.

Secrétaire de séance : M. Gilles LEBRE.

**Le Rapporteur** : M. Christian AUDEMARD, Vice-Président

Une consultation a été initiée en septembre 2019, par Procédure Adaptée, en vue de la réalisation du Diagnostic et du Schéma directeur du réseau d'eau potable du Syndicat d'eau potable Crussol – Pays de Vernoux.

Quatre candidatures ont été présentées. Après examen en commission du 22 octobre 2019 les dossiers de candidature ont tous été déclarés régulièrement constitués et leurs références conformes à l'objet du marché.

Il a été accepté d'ouvrir les offres et de procéder à leurs analyses.

Les candidats étaient :

-REALITES ENVIRONNEMENT - 26600 Tain-l'Hermitage

-CABINET D'ETUDES MARC MERLIN - 26000 VALENCE/  
Groupement avec NALDEO SAS - 26230 MONTELMAR Cédex

-IRH INGENIEUR CONSEIL - 69360 SEREZIN DU RHONE/  
Sous-traitant AX'EAU - 69003 LYON

-SAFEGE SUEZ CONSULTING - 69009 LYON

**Syndicat d'Eau Potable  
Crussol - Pays de Vernoux  
(Ardèche)**

**OBJET**

**N° 28/2019**

**Attribution Marché  
Schéma Directeur eau  
Potable**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois  
et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Olivier AMRANE



Document transmis à la Sous-  
Préfecture de TOURNON

le.....  
publié et notifié

le.....  
**ACTE RENDU EXECUTOIRE**  
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président,  
Olivier AMRANE

Le rapport d'analyse des offres a été présenté en comité syndical du 03 décembre 2019.

Les critères de sélection étaient les suivants :

-Tranche Ferme (Diagnostic et Schéma directeur du Syndicat Crussol-Pays de Vernoux) : 80%

\*valeur technique de l'offre : 40%

\*prix : 30%

\*délai d'exécution : 10%

-Tranche Optionnelle 1 (Diagnostic de la DECI) : 10%

-Tranche Optionnelle 2 (Intégration autre(s) commune(s)) : 10%

L'analyse des 4 offres a conduit au classement suivant :

**N°1-CABINET D'ETUDES MARC MERLIN - 26000 VALENCE/  
Groupement avec NALDEO SAS - 26230 MONTELIMAR Cédex,**  
avec une note de : **90/100.**

**N°2-SAFEGE SUEZ CONSULTING - 69009 LYON** avec une note  
de : **82/100.**

**N°3-REALITES ENVIRONNEMENT - 26600 Tain-l'Hermitage**  
avec une note de : **72/100.**

**N°4-IRH INGENIEUR CONSEIL - 69360 SEREZIN DU  
RHONE/ Sous-traitant AX'EAU - 69003 LYON** avec une note de :  
**68/100.**

**DELIBERATION :**

Vu le rapport d'analyse présenté,

Le Comité Syndical, ouï son rapporteur, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**-Décide d'attribuer le marché au Cabinet d'études Marc MERLIN**  
qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour le  
montant de **146 725,00 € H.T. (hors options)** soit **176 070,00 €**  
**T.T.C.** et un délai d'exécution global de **14 MOIS.**

**-Charge Monsieur le président de toutes les suites à donner.**

